

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 26 septembre 2023

Délibération
n° 142-2023
Point 4.8.5.5

Point 4.8.5.5 de l'ordre du jour

Tarifs 2023-2024 et renouvellements des formations diplômantes de l'IUT Robert Schuman proposées hors SFC

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « *les établissements peuvent [...] organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours* ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

La composante ne souhaite augmenter ses tarifs en 2023/2024

Le 19 septembre 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 28 voix pour et 1 abstention

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2023-2024 et renouvellements des formations diplômantes de l'IUT Robert Schuman proposées hors SFC.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	23
Nombre de voix pour	20
Nombre de voix contre	3
Nombre d'abstentions	0
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 septembre 2023

La Directrice générale des services




Valérie GIBERT

Composante	Diplômes	Droits de base (L ou M)	Codes APOGEE				Tarifs 2022-2023		Tarifs 2023-2024		Remarques / Modifications
			Diplôme	version	Etape	version	FI droits spécifiques	FC	FI droits spécifiques	FC	
Sciences, techniques, santé											
IRS	DU Etudes Technologiques à l'Etranger	L									
IRS	Etudiants étrangers en France		TS01U	501	TS02U1	501	0		0		
IRS	Etudes technologiques à l'étranger		TS01U	501	TS01U1	501	0		0		
IRS	DU Tremplin réussite	L									
IRS	Diplôme		TSRLU	210	TSRLU1	210	0		0		
IRS	Stage de réorientation				TSRMU1		0		0		



Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : 2023 - 2024

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : IUT Robert Schuman

Dénomination du DU : DU Tremplin Réussite

Date d'approbation par le Conseil de composante : 13/04/2023

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour) :

Organisé sur 5 mois de février à juin, le diplôme d'université Tremplin Réussite s'adresse aux étudiants de 1^e année en grande difficulté (ou plus rarement en 2^{ème} année) : échec aux semestres, difficultés de positionnement, décrochage.

L'intention est de remotiver les étudiants. Suite à l'obtention du DU Tremplin Réussite, ils pourront s'orienter vers un autre parcours ou reprendre leur parcours initial.

Objectifs du DU Tremplin :

1. Enrichir leur culture générale et scientifique
2. Développer les méthodes d'apprentissage, sensibiliser les étudiant.es à ce qui est attendu d'un parcours à l'université, notamment en matière de maîtrise de l'information, d'organisation du travail, d'expression, de compétences numériques, de connaissances, etc.
3. Accompagner leur projet personnel et professionnel, développer la réflexivité afin qu'ils puissent construire leur projet d'orientation en fonction des objectifs qu'ils se sont fixés
4. Assurer un enseignement disciplinaire parmi les grands domaines universitaires

Modifications envisagées :

-Modification de l'UE 2.2 « Professionnalisation et immersion professionnelle ».

Le module 2.2.4 « Immersion professionnelle » devient « Enquête métiers, découverte des environnements professionnels (ateliers, tables rondes, visites ou stage »

- Ajout d'heures au module 2.1.2 « Accompagnement aux stratégies d'apprentissage et au positionnement dans les études »
- Réduction des heures au module EP 2.2.2
- Ajout du module 2.2.3 (d'heures d'initiation à la réalisation vidéo : 8H TP)
- Ajout d'heures au module 2.2.4
- Modification des MECC

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : Non concerné

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : Non concerné

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ?

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : Non

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : Non concerné

(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	47	0	0
Formation Continue	0	0	0

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (533 HeTD * taux horaire chargé : 52€)	27 716,00 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	/
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	/	Autres recettes *	Université
Autres dépenses* (pilotage : 48h*52€)	2 496,00 €		Projet IDIP/Include
Total des dépenses	29 212,00 €	Total des recettes	
Résultat (dépenses - recettes)		29 212,00 €	0

Commentaire du résultat :

Premier point :

Nous avons ajouté des heures aux module « Accompagnement aux stratégies d'apprentissage et au positionnement dans les études »

Les raisons sont les suivantes :

Le nombre d'étudiant.es s'est considérablement accru. Le DU accueillait initialement une vingtaine d'étudiants alors qu'il en accueille cette année une quarantaine. Nous sortons de la période Covid qui a laissé des traces sur les psychés des étudiant.es, et sur leurs moyens financiers, et d'où une bien plus grande fragilité qu'elle soit d'ordre psychique ou économique. Nous sortons aussi d'une réforme du baccalauréat qui a laissé de nombreux entrant.es à l'université

désamparé.es face aux choix de spécialités (ou options) qu’iels regardent aujourd’hui comme leur ayant fermé des portes. Iels pensent ne pas avoir été suffisamment épaulé.es dans ces choix, c’est surtout vrai pour les étudiants dans les matières scientifiques, il existe un décalage entre les aspirations des étudiant.es et leur niveau de connaissances et de pratiques de certaines matières scientifiques (ce à quoi nous réfléchissons actuellement).

Cette transformation du rapport difficile à la réforme du baccalauréat et les difficultés qu’elle suscite, nous incitent à ne plus offrir de parcours tubulaire (soit en sciences/soit en SHS) mais de laisser les étudiant.es libres de faire un panachage de cours qu’iels devront suivre.

Enfin, les étudiant.es que nous accueillons dans cette formation ont donc besoin de plus de suivi, tant en termes de savoirs, que de savoir-faire et de savoir être. Certain.es recrue.es sont en grand décalage par rapport aux prérequis d’un parcours à l’université, ce qui peut s’expliquer aussi par le fait qu’un plus grand nombre a obtenu le bac pendant la période Covid sans pour autant être équipé pour l’enseignement supérieur (certain.es ayant eu des parcours très chaotiques durant cette période). **À ce titre, nous avons réintroduit pour plus de visibilité les heures de suivi (stages et suivi individuel) dans la maquette.**

Deuxième point :

Nous avons restructuré l’UE « Projet personnel et professionnel » et, dans ce cadre, avons ajouté un module « Initiation à la réalisation vidéo »

Les raisons sont les suivantes :

Le DU Tremplin est un laboratoire d’expérimentation permanent. À ce titre, et avec le conseil de l’Idip, nous avons cette année anticipé la rentrée afin de concentrer les enseignements ayant trait aux méthodes d’apprentissage et aux fondamentaux disciplinaires avant les dates butoir de dépôt des candidatures sur Parcoursup (le 6 avril). D’où un emploi du temps plus concentré, des groupes aussi plus lourds. Et cela a marché puisque les étudiant.es ont été beaucoup plus présents et actifs dans la durée.

La contrepartie est que nous avons un mois de mai sans cours que nous aimerions consacrer à des activités professionnalisantes (la raison pour laquelle nous avons augmenté les heures dans cette unité), en particulier la réalisation d’entretiens avec des professionnels en vidéo (filmés) pour lesquels il faudrait que nous puissions les former aux rudiments du tournage vidéo. Nous avons intégré à la formation des enseignements leur permettant d’élaborer un guide d’entretien, d’apprendre à se présenter, à poser des questions et recueillir des informations, rebondir, etc. D’où une demande de 8hTP pour initiation à la réalisation de vidéos.

Néanmoins ces heures de vidéo et professionnalisation ne sont pas ajoutées puisque c’est une intervenante rémunérée par l’IDIP qui intervient dans des modules liés à cette transformation. Donc les heures assurées par l’intervenante et prises en charge par l’IDIP compensent les heures ajoutées.

Au total, le coût supplémentaire est lié uniquement à l’accompagnement lié au plus grand nombre d’étudiants dans le diplôme.

Suivi de cohortes et résultats de l’évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d’études, d’insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants*) :

Non concerné

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	15-40	-

Formation Continue	-	-
Exonération	-	-

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	
------------------------------------	--

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement et de suivi (590,5HeTD*52€)	30 706 € (chiffre calculé sur la base de 52 euros)	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *IDIP	
Autres dépenses*	2 496€	2340	Projet Include
Total des dépenses	33 202 €	Total des recettes	
Résultat (dépenses - recettes)		30 862 euros	

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Droits d'inscription : exonération des droits de base, déjà acquittés lors de l'inscription en Licence.

Droits spécifiques : aucun

Pour les étudiants de l'Université de Haute-Alsace, inscription hors délai à l'Université de Strasbourg avec paiement des droits de base correspondants au niveau Licence.

Maintien de l'inscription dans la formation initiale

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU : -

DU Tremplin Réussite 2022

UE	Enseignements	CI	TP	TA*	Total Cours	Coût de la maquette	Coef.
UE 1	Méthodologie du travail universitaire	54	28	68	82	123,50	7
1.1	Expression, communication	24	0	18	24		2
1.1.1	Expression écrite et orale	12		10	12		1
1.1.2	Communication professionnelle	12		8	12		1
1.2	Maîtrise de l'information et des outils numériques	12	12	20	24		2
1.2.1	Acquérir et produire de l'information	12		10	12		1
1.2.2	Enjeux et maîtrise des outils numériques		12	10	12		1
1.3	Méthodologie du travail efficace	18	16	30	34		3
1.3.1	Apprendre à apprendre	10		10	10		1
1.3.2	Organisation du travail		12	10	12		1
1.3.3	Gestion de projet et travail de groupe	8	4	10	12		1
UE 2	Projet personnel et professionnel	26	36	200	62	104,50	8
2.1	Connaissance de soi	4	36	34	40		3
2.1.1	Positionnement et construction de parcours	4	8	14	12		1
2.1.2	Accompagnement aux stratégies d'apprentissage et au positionnement dans les études		12	10	12		1
2.1.3	Théâtre forum		16	10	16		1
2.2	Professionnalisation	22	0	16	22		2
2.2.1	Préparation à l'immersion professionnelle et analyse de l'expérience	10		8	10		1
2.2.2	Découverte du monde professionnel	12		8	12		1
2.3	Immersion professionnelle (mission professionnelle + stage facultatif de 4 semaines)			150			3
UE 3	Culture Humaniste	52	0	30	52	65,00	4
3.1	Culture générale	24	0	20	24		2
3.1.1	Connaissance du monde contemporain	12		10	12		1
3.1.2	Ouverture culturelle	12		10	12		1
3.2	Langues	28	0	10	28		2
3.2.1	Anglais	28		10	28		2
UE 4	Fondamentaux disciplinaires (8 crédits à cumuler)	192		96	192	240,00	8
4.1	Droit (SHS) et Economie (SHS)	24		24	24		2
4.2	Introduction à la sociologie (SHS)	24		24	24		2
4.3	Littérature et Composition (SHS)	24		24	24		2
4.4	Psychologie (SHS)	24		24	24		2
4.5	Mathématiques (S)	24		24	24		2
4.6	Biologie (S)	24		24	24		2
4.7	Chimie (S)	24		24	24		2
4.8	Physique (S)	24		24	24		2
	TOTAL	324	64	394	388	533,00	27
	*TA : travail autonome			Total heu	388	533,00	

TOTAL *52eu 27716



Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : 2023 - 2024

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : [IUT Robert Schuman](#)

Dénomination du DU : [Etudes Technologiques à l'Etranger](#)

Date d'approbation par le Conseil de composante : [13/04/2023](#)

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

[Pas de modifications souhaitées pour 2023/2024](#)

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention : [Non concerné](#)

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention : [Non concerné](#)

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : [Non concerné](#)

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? [Non](#)

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : /

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master : [Non concerné](#)

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	10	/	/
Formation Continue	/	/	/
Taux horaire chargé (52€ à minima)		/	/
DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	/	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	/
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	/	Autres recettes *	/
Autres dépenses*	/		
Total des dépenses	/	Total des recettes	/
Résultat (dépenses - recettes)		/	

*A préciser :

Commentaire du résultat :

Non concerné

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants) :

Non concerné.

Nombre d'inscrits au DUETE :

IUT Robert Schuman	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nombre d'étudiants inscrits en DUETE	11	10	6	6	11	15	12	10

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	10	/
Formation Continue	/	/
Exonération	/	/
Taux horaire chargé (52€ à minima)		/

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	/	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	/
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	/	Autres recettes *	/
Autres dépenses*	/		
Total des dépenses	/	Total des recettes	/
Résultat (dépenses - recettes)		/	

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Non concerné

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI ou NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Les étudiants peuvent prétendre à la bourse sur critères sociaux du CROUS